

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2023-2024

Ensemble PV 619
du 31 Août 2023



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 29 août 2023

Procès-Verbal N° 619

Voeux des clubs – Assemblée Générale d'hiver

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District, qui aura lieu le 17 novembre 2023, Et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District
Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction avant la date de l'Assemblée Générale.
Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 5 octobre au plus tard.**

TRESORERIE

Clubs non à jour de trésorerie au 20 juillet 2023 (Relevé de Juin 2023)

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au relevé du mois de Juin.
La date limite de paiement était fixée au 20 juillet 2023.

Nous vous rappelons que pour engager une équipe il faut être à jour de sa trésorerie. A défaut de paiement le 30 août 2023, les demandes de licences seront bloquées.

582776 FC AGNIN
553088 VIE ET PARTAGE
564310 FC LE TOUVET

533035 AJAT VILLENEUVE (sous réserve d'encaissement)
526561 BIZONNES ES (sous réserve d'encaissement)

FRAIS ARBITRAGE 2023-2024 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2023-2024 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées.
Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20D1 et U17D1.

La première mensualité (10 mensualités au total) sera facturée au relevé d'Août et devra être réglée avant le 15 Septembre 2023.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : **si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

De plus, Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale de St Romans, tous les courriers informatiques transmis aux diverses commissions, secrétariat, comité directeur etc... doivent être envoyés par la boîte mail officielle du club et revêtus du nom et de la qualité de l'émetteur de ce courrier.

En l'absence de ces éléments ces courriers ne seront pas pris en compte.

Nous vous remercions de respecter cette obligation nouvelle.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mblenlhrache@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Mercredi 29 aout 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°619

Président : MONTMAYEUR Marc.

Présent(e)s BLANC Aline, SCARPA Vincent, TRUWANT Thierry, BRAULT Annie, EL RHAFFARI Reda, RACLET Chrystelle, FRANZIN Didier, VAILLANT Franck, BONNARD Christophe, , MAZZOLENI Laurent, VAILLANT Franck

Excusé(e)s : PION Christophe, REMLI Amar, , FERNANDES Carlos- representant de la commission des arbitres,

.....

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

Tous les courriers informatiques transmis aux diverses commissions, secrétariat, comité directeur etc... doivent être envoyés par la boîte mail officielle du club et revêtus du nom et de la qualité de l'émetteur de ce courrier. En l'absence de ces éléments ces courriers ne seront pas pris en compte.

COURRIER DES CLUBS OU AUTRES

A.S GRESIVAUDAN : Appel réglementaire

NOTIFICATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier **23-24-002R** : Club A.S GRESIVAUDAN

Appel du club de l'A.S GRESIVAUDAN en date du jeudi 24 aout 2023 contestant la décision prise par la commission départementale du statut de l'arbitrage lors de sa réunion du mardi 27 juin 2023 et parue au PV n°612 le jeudi 27 juin 2023

Appel portant sur «Nous souhaitons faire appel de la décision du statut de l'arbitrage s'il vous plait »

Appel irrecevable : **non conforme aux règlements**

NOTIFICATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier **23-24-002R** : Club A.S GRESIVAUDAN

Appel du club de l'A.S GRESIVAUDAN en date du jeudi 24 aout 2023 contestant la décision prise par la commission départementale du statut de l'arbitrage lors de sa réunion du mardi 27 juin 2023 et parue au PV n°612 le jeudi 27 juin 2023

Appel portant sur «Nous souhaitons faire appel de la décision du statut de l'arbitrage s'il vous plait »

La commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 29 aout 2023 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante :

M. MONTMAYEUR Marc – Président, BLANC Aline - secrétaire, BRAULT Annie, SCARPA Vincent, VAILLANT Franck, MAZZOLENI Laurent, BONNARD Christophe, TRUWANT Thierry, RACLET Chrystelle, EL RHAFARI Reda.

Excusé(e)s : PION Christophe, REMLI Amar, FERNANDES Carlos,

Non convoqué : FRANZIN Didier.

Considérant que l'appel n'a pas été formé dans les conditions prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F, qui précise..... ***L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.***

Considérant dès lors que la commission d'appel doit déclarer le dossier irrecevable.

Par ce motif, la commission départementale d'appel **CONFIRME** les décisions prises par la commission départementale du statut de l'arbitrage lors de sa réunion du mardi 27 juin 2023 et parue au PV n°612 le jeudi 27 juin 2023, **à savoir**

En plus des tableaux des clubs en infraction au statut de l'arbitrage parus au PV de la commission du statut de l'arbitrage N° 575 et N° 596 :

Après contrôle au 15 Juin 2023, la commission publie les arbitres n'ayant pas effectué leur nombre de matchs pour la saison 2022/2023.

En application des règlements du statut de l'arbitrage ceux-ci mettent leur club en situation d'infraction et sont pénalisés d'une amende :

Club de D1 : amende 120€. Les autres divisions : amende 50€.

AS GRESIVAUDAN : Arbitre Mme PICOT Marjorie : 4 matchs arbitrés pour 9 demandés.

3ème année d'infraction 150€ d'amende. 0 muté saison 2023/2024.

Pour le P.V
Le Président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V
La secrétaire de séance
Aline BLANC



COMMISSION ARBITRES

MARDI 29 Août 2023 à 18h30

Procès-Verbal N°619

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie SAINT ALBIN Laurent, THEVENIN Cyril , CUSANNO Stephane , CARRETERO Christophe

Excusés : LALO Aboubakar, , VAGNEUX Luc

DATES FORMATION INITIALE ARBITRE (FIA)

FIA 07 , 14 , 21 Octobre/2023 au District de L'Isere de 8h30 à 17h30

FMI et Formation Administrative le 28//10/2023 au District à Sassenage de 8h-12h.

Pour les inscriptions cliquez sur le lien suivant : [Inscriptions](#)

RAPPEL A L'ORDRE A TOUS LES ARBITRES

Veillez à remplir correctement les dossiers de renouvellement d'arbitre. Il nous est arrivé de constater que certains dossiers ont été renvoyés à l'expéditeur pour des manquements.

**Penser à bien remplir votre fiche de renseignement et de la renvoyer à la CDA.
Il n'y aura pas de désignation si l'arbitre n'a pas fait cette fiche.**

A TOUS LES ARBITRES

Un document vous a été adressé dans votre boîte mail. Veuillez en prendre connaissance.

STAGES ARBITRES 2023 /2024

Stage de début de saison : Samedi 09 Septembre 2023 à Voiron - Stade Plan-Menu pour les tests physiques et théorie au TSF. (Obligatoire).

Stage de début de saison aura lieu le : Samedi 09 septembre 2023 à partir de 7h30 précises.

Rendez-vous au stade de Plan Menu de Voiron, puis suite aux tests physiques retour au TSF de Voiron.

Merci d'être ponctuel (émargement de 7h30 à 8h00). La présence de tous est obligatoire. Pensez à votre équipement sportif et de quoi écrire. Ordre du jour : Voir ci-dessous.

ORDRE DU JOUR STAGE DES ARBITRES DU 09 SEPTEMBRE 2023 :

STADE DE PLAN MENU DE VOIRON (démarrage).

7h30 - 8h00 : Accueil – émargement.

8h15 - 9h30 : Tests physiques en 2 groupes :

8h15 - 9h15 : Grp 1 - terrain stade N°1 (D1- D2-JAD U20)- 67 M 30 Passages)- encadrement 5 personnes

8h 15 – 9h15 : Grp 2 - terrain stade – N°2 (D3 – D4 – D5 AA - TJAD) 64M 24 Passages.- - Féminines : 58 M 24 Passages. Encadrement 8 personnes

TSF DE VOIRON (retour au TSF après tests physiques).

9h30 - 10h15 : Présentation : CDA – Formateurs diplômés – réussite FFF –Ligue – classement district 2022-2023-

10h15 - 11h00 : modification lois du jeu, Procédure arbitrage à 3 et arbitrage seul : avec observateurs et arbitres (Amphi)

11h00-12h15 : Prise de parole membres du district : Président District Isère ou représentant, commission de discipline – commission d'appel, statut de l'arbitrage, Unaf.

12h15-14h00 : Pause REPAS (permanence UNAF pour adhérents de 13h15 à 14h00 amphi)

14h00- 15h00 : Portail des officiels, indisponibilités, procédures disciplinaires, règlement intérieur CDA.

15H00 -16H00 : Echanges CDA + DISTRICT sous forme de Q/R

16h00-17h00 : Questionnaire fin de stage en salle pour tous les arbitres.

COUPE DE FRANCE 2023-2024

Note d'information de la Ligue relative au déroulement des 1^{er} et 2^{ème} tours

Absence de prolongations

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y a plus de prolongations, on passe directement à l'épreuve des tirs au but.

Pas de Cartons Blancs

Arbitres

Les arbitres doivent faire parvenir leurs rapports disciplinaires A LA LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES (et non au District) dans les 48 h EN UTILISANT OBLIGATOIREMENT LA RUBRIQUE MES RAPPORTS D'ARBITRAGE SUR LE PORTAIL DES OFFICIELS (plus de rapport par mail)

En cas de réserve technique, utiliser le formulaire de la section des lois du jeu de la LAuRAFoot prévu à cet effet et effectuer le rapport concernant celle-ci dans les 24h00. Adresser ce rapport aux services compétitions avec copie au président de la section des lois du jeu (adresse mail précisée sur le formulaire)

Remplacements multiples

En application du Règlement de la Coupe de France et de l'article 28 des Règlements Généraux de la Laura Foot :

- Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match lors des 2 premiers tours de Coupe de France. Ils ne pourront utiliser que 3 remplaçants et les 2 autres ne pourront en aucun cas entrer en jeu. Lorsque les clubs décident de faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match, la présence parmi eux d'un gardien de but remplaçant est impérative.
- Les remplacements multiples sont **AUTORISES** pour les 2 PREMIERS TOURS DE LA COUPE DE FRANCE. Les joueurs remplacés deviendront à leur tour remplaçants.
 - Les entrées en jeu s'effectueront selon le même principe que lors des compétitions ligue avec LIMITATION à 2 changements par équipe dans les 10 dernières minutes du temps réglementaire,
 - Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16.
- Les titulaires présents au coup d'envoi et les remplaçants (présents ou non) sont **OBLIGATOIREMENT INSCRITS** sur la feuille de match et doivent y être indiqués en tant que tels avant le début de la rencontre.

Rappels

- L'intégralité des frais d'arbitrage (déplacement + indemnité) est à la charge du club recevant pour les 2 premiers tours et le tour de cadrage (vous trouverez la fiche de remboursement de frais de la Ligue sur le portail des officiels).

IMPORTANT

Rubrique Arbitrage / Docs- Arbitres

Le corrigé du questionnaire sera sur le site en fin de semaine

CONSTAT :

Malgré tous ces rappels un bon nombre d'arbitres n'ont pas rempli leur fiches de renseignement donc pas de fiche de désignation donc pas de désignations.

Le retour des dossiers médicaux, le délai était prévu pour le 20 Juillet.

A ce jour 135 Arbitres (Fédéraux, ligues, District) sont à jour.

Idem pour le questionnaire d'été envoyé le 28 juin pour un retour le 21 Août.

Force de constater qu'un certain nombre d'arbitres toujours les mêmes ne se sentent pas concernés.
Des décisions vous seront communiquées lors du stage Annuel.

ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION DES ARBITRES 2023-2024

PRESIDENT Joseph SABATINO 06 82 40 62 73 cda.district36@gmail.com

ADMINISTRATION			
SECRETAIRE GENERAL	KODJAJANIAN Jean Marie		
	06.21.31.09.49	designatorbitresiere@gmail.com	
COURRIELS ET PV	LALO Aboubakar		
	06.46.51.24.05	alal63@aol.com	
TRESORIE ET PAIEMENTS ARBITRES	CARRETERO Christophe		
	06.99.88.64.01	carretero.c70@gmail.com	
SECRETARIAT GESTION DES DOCUMENTS	SAINT ALBIN Laurent		
	06.15.74.99.77	lolito0104@gmail.com	
CONTROLES			
DESIGNATIONS DES OBSERVATEURS, RECEPTION DES CONTRÔLES GESTION DU PLANNING CLASSEMENT DES ARBITRES	VAGNEUX Luc		
	06-30-34-44-39	lc-vagneux@outlook.fr	
DESIGNATIONS			
ADULTES	D1 - D2 - D3 -D4-D5 - District - AA (District et Ligue seniors) U18 R1- U19 N-	KODJAJANIAN Jean Marie	
		06.21.31.09.49	designatorbitresiers@gmail.com
JEUNES	Catégories U17 District - Ligue U16 R2 - U 15 R1 -R2 - U14 R1 R2	CUSANNO Stéphane	
		06.46.41.36.44	designatorjeunesarbitres38@hotmail.com
	District Catégories U20- U15	THEVENIN Cyril	
		06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
DESIGNATIONS TUTORATS - JAD Stagiaires-	SAINT ALBIN Laurent		
	06.15.74.99.77	lolito0104@gmail.com	
DESIGNATIONS FOOT ENTREPRISES et FUTSAL- FEMINIENS (District et Ligue)	AKYUREK Mustafa		
	06.58.92.79.30	mustaky38@yahoo.fr	
FORMATIONS			
LOIS DU JEU ET CONTACTS LIGUE	KODJAJANIAN Jean Marie		
	06.21.31.09.49	designatorbitresiere@gmail.com	
FONCTIONS			
REPRESENTANT DU COMITE DIRECTEUR	SOZET Jean Louis		
	06.13.95.10.09	jsozet.dif38@gmail.com	
REPRESENTANT DES EDUCATEURS	BOURGOIS Samuel		
	06 75 04 18 60	sambob38@gmail.com	
REPRESENTANT DES ARBITRES EN DISCIPLINE	TREVISAN Ludovic		
	06.43.43.23.44	ludovic.trevisan@gmail.com	
REPRESENTANT DES ARBITRES EN APPEL	FERNANDES Carlos		
	06.74.92.75.10	carlos0607@gmail.com	
REPRESENTANT NON ARBITRE	CARRETERO Christophe		
	06.99.88.64.01	carretero.c70@gmail.com	



COMMISSION DELEGATIONS

Mardi 29 Août 2023 à 18H

Procès-Verbal N°619

Président : CICERON Fabien

Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohamed,

.....

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : **04.76.26.87.75** : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2023-2024.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Recrutement :

Pour la saison 2023-2024, la commission de délégation recrute de nouveaux délégués. Vous avez un minimum de connaissances des lois du jeu ainsi qu'en informatique et vous êtes intéressé par la fonction de délégué, faites-nous un CV sportif et une présentation de vous à l'adresse mail suivante : delegations@isere.fff.fr



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 29 Aout 2023 à 18h00

Procès-Verbal N° 619

Président : M. Mallet

Présents : M Mallet ; M Montmayeur

RECIDIVE CLUBS

Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S LA MURETTE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
11 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ISLE D'ABEAU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
18 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
25 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S BEAUVOIR ROYAS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
15 Novembre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
FC CHIRENS

**Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 6
Décembre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 22 décembre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
RIVES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Février 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
RO-CLAIX

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 8 MARS 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidence club
CREYS MORESTEL

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 14 MARS 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
FC2A

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 6 AVRIL 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
DOMARIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 AVRIL 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
GP JEUNES BALMES LAUZES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 AVRIL 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
SEYSSINET

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
C.S VOREPPE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
BOURGOIN JALLIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
AJA VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 06 JUIN 2024

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
NIVOLAS ; DOMENE ; AJA VILLEUNEUVE ; LCA FOOT 38 ; ST QUENTIN FALLAVIER
**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du
30 Juin 2024**

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes reçues et validées :

Asieg ; Beaucroissant ; Beauvoir ; Bouvesse ; Cremieu ; LCA Foot 38 ; Seyssuel ; Saint Etienne de Crossey ; Saint Hilaire de la Cote ; Saint Lattier ; Sud Isère ; UniFoot ; Vallée de la Gresse ; VerSau

Liste reçue mais NON validée :

Reventin



COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 29 Août 2023

Procès-verbal n °619

Président : Jacques Issartel ,

Présent : Thierry Truwant

Excusés : Elodie Diasparra, Lucie Mathieu, Gérard Bouat

COURRIERS : CHATTE, BOURBRE, DRUMETTAZ MOUXY, G A P S, EDOUARD FROGER, LA ROCHETTE, FOOT FEMININ NORD ISERE, U O PORTUGAL, LA SAVOYARDE, UGINE, UO ALBERTVILLE, COLLINES, BIEVRE FEMININ, SUD ISERE, ST GEORGE DE COMMIERS

LA PLENIERE FEMININE aura lieu le **16 SEPTEMBRE 2023** au district de l'Isère

RÉUNIONS D'AVANT SAISON

Les clubs ou sections féminines peuvent y participer en choisissant une des réunions prévue et située dans le menu déroulant sur le site du District (en page d'accueil)

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pour la saison 2023-2024, il n'y aura aucune modification d'horaires et de terrains dans la **PERIODE ROUGE**.

SAISON 2023 / 2024

Championnats Séniors à 11

D 2 pour les retardataires , inscription uniquement par mail

Championnat Séniors à 8

Fin limite d'engagement le 04 septembre 2023

Championnat U 18 à 11

Fin limite d'engagement le 28 août 2023

Championnat U 18 à 8

Fin limite d'engagement le 11 septembre 2023

Championnats U 15 à 8

D 1 : fin limite engagement le 04 Septembre 2023

D 2 : fin limite engagement le 11 Septembre 2023

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

D 1

A S GRESIVAUDAN

CLAIX

MOIRANS

BOURBRE

SUD ISERE

VER SAU

F F ECHIROLLES

CHAMBERY

G U C 2

VAREZE

D 2

Engagements validés :

CLAIX 2, DOMENE, PAYS VOIRONNAIS,

FOOT FEMININ NORD ISERE,

LA MURETTE, LA SURE, CHARTREUSE GUIERS, ESTRABLIN, ECHIROLLES 2, PAYS
COULEURS 2, REVENTIN, VIRIEU VALONDRAS, ST GEORGE DE COMMIERS, VALLEE DU
GUIERS,

CHAMPIONNAT SENIORS A 8

Engagements validés : NOTRE DAME DE MESSAGE, BREZINS /FORMAFOOT, CESSIEU,
COLLINES, CROLLES, ENTENTE G U C / GIERES, LAUZES, LIERS, MISTRAL, POLIENAS,
ST QUENTIN FALLAVIER, UNIFOOT

CHAMPIONNAT U18 A 11

Les clubs désirant participer à ce championnat sont priés de s'inscrire auprès de la Commission
Féminine

Engagements validés :

FOOT FEMININ NORD ISERE, FF ECHIROLLES, LA ROCHETTE, SUD ISERE

CHAMPIONNAT U 18 A 8

Engagements validés :
G U C, 2 ROCHERS, CROLLES

CHAMPIONNAT U15 A 8

D 1

CHAMBERY
BOURGOIN
GT NIVOLAS T S C
EYBENS
CROLLES
AIX
G A P S
G U C
GT DU PAYS DES COULEURS
BIEVRE FEMININ

Ce championnat se déroulera en matchs aller/retour

Engagements validés :
AIX, G U C, BOURGOIN, CROLLES, GPT DU PAYS DES COULEURS, GT NIVOLAS TSC

D 2

Engagements validés :
2 ROCHERS, FOOT FEMININ NORD ISERE, NOTRE DAME DE MESSAGE, ECHIROLLES 1 ET 2, NOYAREY, UGINE, DRUMETTAZ MOUXY, ST QUENTIN FALLAVIER 1 ET 2

Pour les clubs qui n'arrivent pas à effectuer leur engagement via Footclubs, merci d'envoyer un mail à la commission Féminine.

Catégorie U 13

Les inscriptions se feront sur Google Form

Phase automne sous forme de plateaux

Phase printemps, possibilité de création d'un championnat.



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 29 août 2023 à 19h00

Procès-Verbal N° 619

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

2. Fontaine Les Îles : noté (engagement). Transmis au secrétariat.

3. Biliou : noté (réunion).

RÉUNION D'AVANT-SAISON

La réunion d'avant-saison de la CFSE aura lieu **mercredi 13/09/2023 à 19h30** au siège du District.

ENGAGEMENTS

Engagements saison 2023-2024 : date limite mardi 12/09/2023.

Pour des raisons pratiques la CFSE propose les pré-engagements en D1, et D2 et D3 réunies pour le foot à 8 en semaine et entreprises. Comme étudié et retenu lors la réunion plénière du 26/06/2023, les championnats foot à 8 pour la saison 2023-2024 devraient être composés de 3 divisions (D1, D2 et D3), en fonction du nombre d'équipes engagées.

Inscriptions pour la saison 2023-2024 sur Footclubs au 29/08/2023

Senior à 8 et Entreprise D1

Deux Rochers	accord
Eybens	
Jarrie-Champ	accord
Métropolitains	
Rachais (1)	
St-Georges-de-Commiers	accord
St-Martin d'Hères	accord
St-Martin d'Uriage	accord
Tunisiens SMH	accord
Villeneuve	refus

Senior à 8 et Entreprise D2 (et D3)

Air Liquide	accord
ASPTT Grenoble (1)	
ASPTT Grenoble (2)	
Bilieu	accord
CEA Grenoble	
Fasson	
Fontaine Les Îles	
Goncelin	
Poisat	
Rachais (2)	
St-Paul-de-Varces	
Vallée de la Gresse (1)	accord
Vallée de la Gresse (1)	accord
Ver Sau	
Villard-bonnot Grésivaudan	accord

Récapitulatif de la situation des engagements au 29/08/2023

11 équipes engagées : Air Liquide, Bilieu, Deux Rochers, Jarrie-Champ, St-Georges-de-Commiers, St-Martin d'Hères, St-Martin d'Uriage, Tunisiens SMH, Vallée de la Gresse (2 équipes), Villard-Bonnot Grésivaudan.

15 équipes en attente d'engagement : ASPTT Grenoble (2 équipes), CEA Grenoble, Champagnier Brié, Fasson, Fontaine Les Îles (engagement à valider), Goncelin, Poisat, Rachais (2 équipes), St-Paul-de-Varces, Eybens, Métropolitains, Rachais, Ver Sau.

1 équipe non réengagée : Villeneuve.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 29 AOUT 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°619

Président : CARRETERO Christophe
Présents : CARRETERO Christophe

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

.....

INFO:

Suite à l'allocution du président du DIF lors de l'AG d'été du 30/06/2023 à St Romans:
La gestion de la boîte mail officielle des clubs connaît des errements qui amènent des complications. A compter de la saison 23-24, tout mail transmis par la boîte officielle devra être revêtu du nom et de la fonction de la personne signataire. En effet il est anormal de constater que nous recevons des présidents de club qui ne sont pas au courant d'un mail envoyé au district.

Voir le planning prévisionnel pour la reprise du championnat D1 Futsal et des coupes départementales Futsal Séniors homme et jeunes U13, U15, U17, féminine et Foot Entrepise

Inscription pour la saison 2023/2024:

1 seul niveau pour la saison 2023/24 : D1 Futsal

Sur footclubs :

Engagés / Equipe	Avis club
Futsal Nuxerete 1	Accord
Futsal Pays Voiron 1	Accord
Futsal Picasso 1	Accord
Futsal Voreppe 2	Accord
Futsal l'Arbre De Vie 1	Accord
Futsal Des Geants 2	
Grenoble Foot 38 1	Accord
Mistral Grenoble Fc 1	Accord

Me faire parvenir les coordonnées des responsables d'équipes ainsi que les adresses et créneaux de vos gymnases (jour, horaires etc...).

Vous devez vous inscrire **jusqu'au 11/09/23 dernier délai sur footclubs** afin que la commission ne soit pas prise de cours au mois de septembre pour organiser le championnat ainsi que les coupes départementales. Il est de votre intérêt d'anticiper pour pouvoir réserver vos créneaux dans les gymnases.

Il est important que les clubs Futsal soient bien structurés avec un bureau validé auprès de la LAURAFoot afin de pouvoir valider les licences des joueurs.

Pour les nouveaux arrivant, pensez à faire homologuer votre gymnase. la demande doit être faite par la mairie (propriétaire de l'installation) auprès de la Commission des terrains du district de l'Isère de football :

Commission des terrains 04 76 26 82 95 Mail : terrains@isere.fff.fr

Contact : CHASSIGNEU GUY 06.86.30.84.26

Rappel:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 29 AOUT à 15 h 00

Procès-Verbal n° 619

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Gilbert REPELLIN,

Excusés : Patrice GALLIN, Daniel HUGOT.

COURRIERS

FORMAFOOT B. V. : un joueur né en 2005 est U19. Il ne peut en aucun cas jouer en U17.

ST MARCELLIN : pour vos problèmes de licences et de mutations vous rapprocher de la LAuRAFoot.

SEYSSINET : pour vos problèmes de licences et de mutations vous rapprocher de la LAuRAFoot.

U.S.VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE : noté

D1 – D2 – EDUCATEURS

Liste des clubs n'ayant pas déclaré leur éducateur sur FOOTCLUBS (bien préciser l'équipe).

D1	D2 - A	D2 - B
A.S.I.E.G 1	GIERES 2	BEUCROISSANT
SEYSSINET 2	O.N.D 1	C.V.L. 38
VILLEFONTAINE OI.	REVENTIN 1	FORMAFOOT B.V.
VEZERONCE-HUERT	ST QUENTIN FALLAVIER 1	JARRIE CHAMP
SEYSSINS		MANIVAL 2
		MOIRANS
		TULLINS
		VOREPPE

TERRAIN SUSPENDU

• Club : SASSENAGE – 504777 - SENIORS D1 (saison 2022 -2023)

Lors de sa réunion du 04/06/2023, parue au P.V. du 06/06/2023, référence 23/29/20, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- 1 match ferme de suspension de terrain.
- Par courriel en date du mercredi 16 août 2023, vous informez le District Isère Football que la rencontre du 10 septembre comptant pour le championnat D2 – POULE A – SASSENAGE / DOLOMIEU se jouera à VILLARD BONNOT.

Considérant ce qui suit :

- Ce terrain doit être situé à plus de 30 kilomètres de commune à commune.
- Le contrôle "via Michelin", permet de constater que la distance séparant les deux communes de SASSENAGE et VILLARD BONNOT est de 25 km.

Par conséquent, la commission des Règlements ne peut accepter le terrain de VILLARD BONNOT.

Vous voudrez bien proposer à la commission des Règlements un autre lieu pour cette rencontre distant de plus de 30 km avant le lundi 4 septembre 2023.

Ententes entre clubs

Les demandes d'entente seront validées fin août eu égard au nombre de licenciés (es) par catégorie et par club constituant la dite entente.

L'entente a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

La demande de création de l'entente doit être saisie via FOOTCLUBS, rubrique "vie des clubs" par le club gestionnaire de l'entente.

Les joueurs des équipes en entente conservent leur qualification au sein de leur club d'appartenance et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition. Leur licence est émise au nom de ce club.

Une équipe en entente est considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes des clubs constituants

Règlement Championnat D5 - séniors

Dispositions spécifiques aux équipes seniors en entente.

La création d'une équipe en entente est possible pour les seniors masculins en dernier niveau uniquement.

Chaque club constituant une « entente » devra compter au minimum 4 joueurs.

Ces ententes n'ont pas l'autorisation d'accéder en D4.

Championnat de jeunes

Article 2 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football -

2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

2-2 - Application au District de l'Isère

Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.

Chaque club constituant une « entente » devra compter au minimum 4 joueurs dans la catégorie concernée pour les équipes à 11.

Chaque club participant à l'entente peut engager ses propres équipes, dans les compétitions auxquelles l'équipe en entente ne participe pas, excepté au plus bas niveau.

Règlement Football Féminin

Art.3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football –
Chaque club constituant une « entente » devra compter au minimum 3 joueuses dans la catégorie concernée pour les équipes à 11 et 2 pour les équipes à 8.

Ententes U6-U7-U8-U9 :

Aucune entente dans ces catégories.
Possibilité de compléter les équipes sur place pour permettre à un maximum de jeunes joueuses, de participer.

Liste des ententes validées **ce 29/08/2023**

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
SF.3	GUC FOOTBALL	GIERES		GUC FOOTBAL
U13.6	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS 1
U15.2	ST SIMEON DE BRESSIEUX	ST HILAIRE DE LA COTE		ST SIMEON DE BRESSIEUX
U17.1	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS
SF.1	BOURBRE	PONT DE BEAUVOISIN	NOVALAISE	BOURBRE
D5	CHABONS	OYEU		CHABONS

ENTENTES non VALIDEES **ce mardi 29/08/2023**

(Nombre minima de joueurs non respecté. Voir ci-dessus).

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U13.1	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER
U13.2	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER
U13.3	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER
U13.4	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER
U13.5	CHEYSSIEU	LA SANNE – ST ROMAIN		CHEYSSIEU
U13.7	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS 2
U13.8	CORBELIN	LA BATIE MONTGASCON		CORBELIN
U13.9	ST HILAIRE de la COTE	ST SIMEON de BRESSIEUX		ST HILAIRE de la COTE
U15.1	BEAUREPAIRE	COLLINES		BEAUREPAIRE

U15.3	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS 1
U15.4	CVL 38	DIEMOZ		CVL 38
U15.5	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER 1
U15.6	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER 2
U15.7	LIERS	F.C. des BONNEVAUX	E.C.B.F / FOOT DES ETANGS	LIERS
U15.8	ST ANDRE LE GAZ	CORBELIN		ST ANDRE LE GAZ
U17.2	CORBELIN	ST ANDRE LE GAZ	LA BATIE MONTGASCON	CORBELIN
U17.3	E.C.B.F.	ENT. FOOT des ETANGS		E.C.B.F.
U17.4	ST HILAIRE DE LA COTE	ST SIMEON DE BRESSIEUX		ST HILAIRE DE LA COTE
U17.5	GONCELIN	PAYS D'ALLEVARD		GONCELIN
U17.6	CHEYSSIEU	LA SANNE - ST ROMAIN		CHEYSSIEU
SF.2	DOMENE	RACHAIS		DOMENE
SF.3	LA SURE	VOUREY SP.		LA SURE

Rappel CHAMPIONNAT U17

Les équipes inscrites dans les championnats D2 et D3 sont autorisées à faire jouer 3 joueurs U18 et 3 joueurs U15.

Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (Senior, ou U20) Participation autorisée de 3 joueurs U15.

Pour les joueurs U18 participant régulièrement dans les équipes supérieures (sénior, U20), l'article 22 sera appliqué.

Rappel COUPE U17

La coupe Isère U17 Crédit Agricole –réservée à l'équipe U17 de chaque club évoluant au niveau du championnat de District le plus élevé. Autorisation de faire jouer 3 joueurs U18 en Coupe U17. Article - 160 des R.G. de la F.F.F. - Nombre de joueurs "Mutation"

1. a) Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) Pour les pratiques à effectif réduit des catégories U19 et supérieures, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

RAPPEL TERRAINS SUSPENDUS

Clubs	CATEGORIES	Equipe	Nombre de matchs		Date du match	adversaire	Lieu du match
LA COTE ST ANDRE	U20		1		30/09/23	ST MARCELLIN	
SASSENAGE	Séniors	1	1	D2 - A	10/09/23	DOLOMIEU	
F.C.2.A.	U20		1	D1 - A	30/09/23	LA TOUR DU PIN	
DOMARIN	Séniors	2	1	D3 - D	10/09/23	FARAMANS	ST GENIX les villages (vallée du guiers)
L.C.A. Foot38	U15		1	En attente de calendrier			
DOMENE	Séniors D5	2	2	En attente de calendrier			
				En attente de calendrier			
FROGES	Séniors	1	2	Pas d'engagement			
				Pas d'engagement			
JARRIE CHAMP	U20	2		Pas d'engagement			
LA MURETTE	U20	2	1	Pas d'engagement			
LA MOTTE SERVOLEX	Féminines à 8		2	Pas d'engagement			
				Pas d'engagement			
BARBERAZ	Féminines	F U15 à 8	1	Pas d'engagement			
CHAMPAGNIER	Séniors	1	2	Pas d'engagement			

TRESORERIE

Clubs non à jour de trésorerie au 20 juillet 2023 (Relevé de Juin 2023)

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au relevé du mois de Juin.

La date limite de paiement était fixée au 20 juillet 2023.

Nous vous rappelons que pour engager une équipe il faut être à jour de sa trésorerie. A défaut de paiement le 30 août 2023, les demandes de licences seront bloquées.

582776 FC AGNIN

553088 VIE ET PARTAGE

564310 FC LE TOUVET

533035 AJAT VILLENEUVE (sous réserve d'encaissement)

526561 BIZONNES ES (sous réserve d'encaissement)



COMMISSION SPORTIVE

MARDI 29 AOUT 2023 à 14h00

Procès-Verbal N°619

Président : Michel Vachetta
Présents : Annie Brault, Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Daniel Guillard, Gilbert Reppelin.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2023/2024, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle

« ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

U13

URGENT

Les clubs suivants sont priés de confirmer leurs engagements rapidement en Niveau 2
BREZINS 1, CVL38 1, FORMAFoot BV1, JARRIE CHAMP 1, MOIRANS 2,
MONESTIER 1, SUSVILLE 1, VER SAU 1.

Niveau 1 : Le calendrier sera sur le site en fin de semaine.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

Rappel, la date limite de validation des pré-engagements pour le niveau 3 est au 4 septembre 2023. La commission demande aux clubs de bien respecter cette date, les

poules devant êtes faites le mardi 5 septembre, la 1° journée est programmée le 16 septembre

Projet de poule :

Poule A :

Abbaye, La Bajatière, Echirolles 3, Mistral, Manival 2, Exempt.

Poule B :

Crolles 2, Gieres 2, Goncelin, Gresivaudan 1, Manival 3, Seyssinet 3.

Poule C :

Jarrie Champ, Pont de Claix, Monestier, St George de Commiers, St Paul de Varces, Vallée de la Gresse 2.

Poule D :

Villeneuve, Versoud, USVO 2, St Martin d'Herès 3, Gresivaudan 2, Exempt.

Poule E :

Deux Rochers 2, Echirolles 4, GF38 Filles, Vallée de la Gresse 3, Quatre Montagnes, Exempt.

Poule F :

Le Rachais 2, Sassenage 2, Seyssinet 4, Seyssins 2, Fontaine, Exempt.

Poule G :

St Maurice Exil 2, Reventin 2, MOS 3R 4, Beauvoir, Beaurepaire, Exempt.

Poule H :

Ile d'Abeau 2, t Quentin Fallavier 2, Unifoot, Nivolas 1, Cremieu, Exempt.

Poule I :

Cessieu, Vezeronce Huert 2, Balme Lauze 2, Corbelin, Cassolard Passageois, St André le Gaz.

Poule J :

Chabons-Oyeu, St Geoire en Valdaine, Tour st Clair 2, Vallée du Guiers 2, Vallée d'Hien. 2, Vezeronce Huert 3.

Poule K :

Vinay 1, La Sure 2, Ro-Claix, Chatte, Brezins-Formafoot Bièvre Valloire, Vourey.

Poule L :

Vinay 2, La Sure 1, LCA Foot 38, La Murette 3, St Simeon de Bressieux, Exempt.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

D3 :

Rappel, la date limite de validation des pré-engagements pour le niveau 3 est au 4 septembre 2023. La commission demande aux clubs de bien respecter cette date, les poules devant êtes faites le mardi 5 septembre, la 1° journée est programmée le 16 septembre

Projet de poule :

Poule A :

Claix, Notre Dame de Mésage, Pont de Claix, St Georges de Commiers, Champagnier, Exempt.

Poule B :

Crolles 2, FC2A 3, Manival 2, St Martin Uriage, Versoud, Exempt.

Poule C :

Mistral, Sassenage 2, St Martin d'Hères 2, Vallee de la Gresse 2, Villeneuve, FC2A 2.

Poule D :

Sassenage 1, Seyssins 3, Voreppe, Pays Voironnais, Seyssinet 2, Exempt.

Poule E :

Tullins, La Sure, La Murette 2, Lca Foot 1, Ro-Claix, Exempt.

Poule F :

Cote St André 2, ECBF, Chabons-Oyeu, Lca Foot 2, Rives, Brézins-Fbv.

Poule G :

La Batie Divisin, Cessieu, Cassolard-Passageois, Vallée de l'Hien, St André le Gaz, Exempt.

Poule H :

Cremieu, Charvieu-Chavagnieu, Isle d'Abeau 2, Vézeronce-Dolomieu 2, Vallée de Guiers, Exempt.

Poule I :

Varéze, Unifoot, St Quentin Fallavier, Mos3r 3, Nivolas 2, Exempt.

Poule J :

Reventin 2, Mos3r 2, Bourgoin 2, Cheyssieu, Estrablin, Collines.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

SENIORS

Coupe Fabrice MARCHIOL : Le tirage du 1^{er} tour du 17 Septembre a été effectué par la commission.

Ce tirage sera présent sur le site en fin de semaine.

Composition poules D5 :**Poule A :**

Abbaye 2, Bourg D'oisans, Claix 2, Domene 2, Goncelin, Mahorais Grenoble, Pierre-Chatel, St Georges de Commiers 2, St Martin d'Hères 3, Sud Isère 2, Susville Mathésine, Tunisiens SMH 2.

Poule B :

Chatte 2, Chirens 3, 2 Rochers 2, Grenoble Dauphiné, Polienas, Pont de Claix 2, Ro-Claix 2, St Hilaire de Rosier, St Lattier 2, Versau 3, Vinay, Vourey 2.

Poule C :

Ascol Foot 38 2, Billeu, La Batie Divisin, Crossey 2, Miribel 2, Moirans 2, Vourey 1, Virieu-Valondras 2, La Murette 3, St Joseph de Rivière 2, La Sure 2, Velanne 2.

Poule D:

Les Avenieres 2, La Batie Montgascon 2, Bizannes 2, Bouchage-Passins, Bouvesse 2, Corbelin 3, Cremieu, Creys-Morestel 3, Dolomieu 3, Lauzes 3, Tigneu-Jameyzieu 2,

Unifoot 2.

Poule E:

Bizonnes 1, Bonnevaux, Cassolard Passageois 2, Cessieu, Chabons-Oyeu 2, Faramans 2, Lca Foot 38 3, Liers 2, Vallée de l'Hien 3, ECBF 2, Chirens 2, Virieu-Valondras 3.

Poule F :

Artas-Charantonay 3, Beauvoir 2, Collines 2, Ent Foot-Etangs 2, Estrablin 3, Varèze 2. Eyzin St Sorlin 2, Mos3r 5, St Quentin-Fallavier 2, Seyssuel, Thodure 2, Turcs Verpillière 2.

Le calendrier sera consultable sur le site en fin de semaine.

Afin de faciliter le début de la saison, la commission a décidé de démarrer le 24 septembre par la journée N°2.

La journée N°1 est déplacée au 17 Décembre.

A noter que les matchs retour de cette journée N°1 se jouent en dernière journée du championnat. Cela permet à la commission de respecter au mieux les demandes de jumelage ou d'alternance.

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°619

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 8 septembre 2023 au lundi 11 septembre 2023

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 9 septembre 2023

Match Seniors R1

GF38 2/FC LA TOUR SAINT CLAIR à 18h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

dimanche 10 septembre 2023

Match Seniors D4

AJA VILLENEUVE 2/FC2A 2 à 15h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

dimanche 10 septembre 2023

Match seniors D3

TURCS DE GRENOBLE/ES RACHAIS 2 à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 10 septembre 2023

Match Seniors D3

US ABBAYE/VALLEE DE L'HIEU 38 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 10 septembre 2023

Match U18 R2

GF38/FC OYONNAX PV à 13h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

dimanche 10 septembre 2023

Match Seniors D4

ASIEG 2/AS GRESIVAUDAN à 12h30

Match Seniors D1

ASIEG/FC MOS 3R 2 à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 9 septembre 2023

Match U16 R1

GF38/LE PUY FOOT 43 AUVERGNE à 15h00

Match Seniors R1
FC2A/AS DOMARIN à 19h00

dimanche 10 septembre 2023

Match U18 R1
GF38/LYON LA DICHERE à 12h00

Match Féminin R1
GF38 2/AS ST MARTIN EN HAUT à 15h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 10 septembre 2023

Match Seniors D4
USVO 2/TUNISIENS SMH à 15h00



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 29 aout 2023

Procès-Verbal N°619

Président : Samuel BOURGEOIS

Les Formations d'Educateurs / Educatrices 2023/2024 : le Prévisionnel

Mois	Thème	Date	Lieu
SEPTEMBRE	CFI U6U9 (1)	07/09/2023 21/09/2023	LA COTE ST ANDRE
	CFI U10U13 (1)	08/09/2023 22/09/2023	LA COTE ST ANDRE
OCTOBRE	CFI U6U9 (2)	05/10/2023 19/10/2023	A DEFINIR
	CFI U10U13 (2)	06/10/2023 20/10/2023	A DEFINIR
	CFI FUTSAL (1)	12 et 13 Octobre 2023	
	Module GB	20 et 21 Octobre 2023	
NOVEMBRE/ DECEMBRE	CFI U14-U19 (1)	13/11/2023 30/11/2023	
	CFI SENIORS (1)	14/11/2023 01/12/2023	
	AF Accompagnateur d'équipe	02/12/2023	
DECEMBRE	CFI PROJET CLUB (1)	08/12/2023	District Isère Sassenage
JANVIER	CFI PROJET CLUB (2)	11/01/2024	
FEVRIER	CFI U14-U19 (2)	05/02/2024 15/02/2024	
	CFI SENIORS (2)	06/02/2024 16/02/2024	
MARS	CFI U6U9 (3)	07/03/2024 21/03/2024	ST GEOIRE EN VALDAINE
	CFI U10U13 (3)	08/03/2024 22/03/2024	ST GEOIRE EN VALDAINE
AVRIL	CFI U6U9 (4)	04/04/2024 12/04/2024	

	CFI U10U13 (4)	05/04/2024 19/04/2024	
MAI	CFI SENIORS (3)	17/05/2024 24/05/2024	
EXAMENS CERTIFICATION CFF... 2023/2024			
OCTOBRE	Certif. CFF3	18-oct-23	Crêts en Belledonne
NOVEMBRE	Certif. CFF4	24-nov-22	Sassenage
JANVIER	Certif. CFF1	24-janv-23	
MARS	Certif. CFF3	13-mars-24	
MAI	Certif CFF2	15-mai-24	

PARCOURS BÉNÉVOLE

ATTESTATIONS FÉDÉRALES (AF)

- Éthique et Intégrité
- Pratiques Féminines
- Match-Foot
- Foot Adapté
- Arbitrage
- Ball-Foot
- Foot en handicap
- F005
- Foot
- F0-Foot
- Accompagner l'entraîneur
- Foot

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

- | | |
|-------------|----------------------|
| Coaching | Match Soccer |
| USA-USA | Qualité de Jeu |
| USA-USA | Préparation Physique |
| USA-USA | Foot |
| Projet Club | |

DIPLOMES FÉDÉRAUX (DF)

- Responsable Centre de Football 
- Coach Jeunes
- Coach Seniors



Les nouvelles formations fédérales : Les Certificats Fédéraux Initiateurs



Nouveau format :

**2 jours de formation en présentiel
+ travail à distance + Stage MSP**

**Stage MSP = 1 séance + 1 plateau
ou match**

Certification à distance

Quelles possibilités de formation ?

J'ai un CFF certifié

Je me rapproche de la Ligue pour connaître les possibilités d'équivalences

Je peux poursuivre en m'inscrivant à une session CFI

J'ai passé mes modules CFF mais je n'ai pas certifié

Inscription à une session de certification CFF

Je n'ai jamais suivi de formation

Je m'inscris à une session CFI auprès du District

Contacts :

Administratif :

district@isere.fff.fr

Technique

➤ Thomas BARTOLINI (CTD PPF)

tbartolini@isere.fff.fr / 06.17.76.62.01

**CFI U6-U9
7 ET 21 SEPTEMBRE
LA COTE ST ANDRE**

Liste des inscrits au 29 aout :

Session complète

CFI U6-U9

BADIN Nicolas	A. S. DE DOMARIN
BOYER Mickael	A. S. DE DOMARIN
SAMOUDI Abdelilah	F.C. BOURGOIN JALLIEU
CAMARA Sikou	F.C. COTE SAINT ANDRE
PESCATORE Samuel	F.C. COTE SAINT ANDRE
SCALERA Raphael	F.C. COTE SAINT ANDRE
BILLON Valentin	F.C. DE TIGNIEU JAMEYZIEU
BALDACCHINO Mathurin	F.C. LA SURE
JOURDAIN Clément	F.C. LA SURE
DURAND Stephane	F.C. VAREZE
NIVON Axel	F.C. VAREZE
THELLIERE Loic	F.C. VAREZE
DIDIER Claude	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
LACROIX Anthony	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BARTHELEMY Julien	U.S. DOLOMOISE
LACROIX Manon	EYZIN ST SORLIN
RONZON Thibault	EYZIN ST SORLIN

**CFI U10-U13
8 ET 22 SEPTEMBRE
LA COTE ST ANDRE**

Liste des inscrits au 29 aout :

CFI U10-U13

Session complète

FISCHER Romain	EYZIN SAINT SORLIN F. C.
RAZAFINDRAIBE Christian	EYZIN SAINT SORLIN F. C.
DECOSSE Julien	F.C. CHIRENS
CAMARA Sikou	F.C. COTE SAINT ANDRE
SCALERA Raphael	F.C. COTE SAINT ANDRE
PESCATORE Samuel	F.C. COTE SAINT ANDRE
BERTHIER Baptiste	F.C. DU LIERS
CAMPANICO Daniel	F.C. DU LIERS
LAFARGE Nicolas	FC DES BONNEVAUX
CLUZE Solene	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
LORENT Louane	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
MARTINEZ Lucas	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
CECILLON Denis	U. S. CASSOLARD PASSAGEOIS

BRUNEL Emilien
MARCHAUD Fabien
TOUZET Yann

U.S. DOLOMOISE
U.S. DOLOMOISE
U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE

CERTIFICATION CFF3 18 OCTOBRE CRETS EN BELLEDONNE

LA CERTIFICATION CFF3 du 18 octobre est ouverte en ligne : lien ci-après :
<https://maformation.fff.fr/formation/25-certificat-federal-de-football-3.html>

Liste des inscrits au 25 juillet :

AIT IZEM Fatiha
DELABAERE SIMON
RIBEIRO Sandra
SCARPA Dominique
SCATAMACCHIA Alexandre
TEDESCO Sauveur
TELLACHE Boualem

SAINT MARTIN D'HERES F. C.
A. S. DU GRESIVAUDAN
A. S. DU GRESIVAUDAN
A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
SEYSSINET
F.C. TURC DE LA VERPILLIERE



EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6_U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS

CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2
---------------------------	---

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr